

Ministère de la santé et de l'accès aux soins
Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Ministère du travail et de l'emploi

**Arrêté du 13 décembre 2024 portant inscription sur le tableau d'avancement pour
l'accès au grade des secrétaires administratifs de classe exceptionnelle au titre de
l'année 2025**

NOR :

La ministre de la santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
La ministre du travail et de l'emploi,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2024 fixant pour 2025 les taux de promotion de grade dans les corps gérés par la ministre du travail et de l'emploi, la ministre de la santé et de l'accès aux soins et le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux applicables à la campagne de promotion ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2025, les secrétaires administratifs de classe supérieure relevant des ministères chargés des affaires sociales dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

Nom usuel	Prénom
MANETTI	Florence
MICHELAT	Véronique
CABLE	Francine
ALLARD	Sylvie
ROULLIER	Alain
CAM-SCIALESI	Cecile
FAGEON	Nadine
BRICK	Heira
L'HUILLIER	Marie-Therese
HULIN	Laurence
DUMONT	Patricia
IWANCZYZSAK	Delphine
LADIRAY	Isabelle
BONDAR	Evelyne
HEUDE	Jacqueline
DELVAL	Nathalie
RICHARD-LAURENT	Catherine
MATHEVET	Gabriel
LANDOU	Bernadette
DUMONT	Pierre-Luc
DUMONTET	Veronique
FOUCHARD	Florence
EMERAUD	Marie-Renée
HOUEL	Sylvie
THUASNE	Gaëlle
ROSA	Nathalie
TOGNINI	Karine
MARTIN	Eveline
MINNITI	Maria
AUTANT	Anne-Lise
LEROY	Isabelle
GUAITELLA-ROCCHI	Nathalie
MUNIER	Stéphane
ROGET	Francoise
PHILIPPE-LE MILINAIRE	Marie-Hélène
GERMAIN	Odette Fabienne
PORTE	Clément
TALLONNEAU	Grégoire
VAUDAY	Philippe
GIRAULT	Nadine
BUSSU	Isabelle
FOUILLADE	Marie-Laure

Nom usuel	Prénom
DUCHEMIN	Laëtitia
LASSOURCE	Régine
DAIGNE	Denise
VADON	David
DURAND	Sonia
GATELOUP-VIOT	Anne
LAINÉ	Alain

Soit 82% de femmes et 18% d'hommes susceptibles d'être promus pour 80% de femmes et 20% d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 13 décembre 2024.

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe de service,
adjointe à la directrice des ressources humaines
Service de pilotage et de la gestion des ressources humaines
Fabienne BOUSSIN